

## Comité de suivi du protocole d'accord CEREMA – réunion du 9 mai 2012

### Missions régaliennes

#### La démarche

Dans le cadre de la création de l'Établissement public administratif CEREMA, et comme le prévoit le protocole d'accord signé le 31 janvier 2012, une cartographie des missions régaliennes actuellement assurées par les onze services (8 CETE et 3 STC) doit être réalisée pour sécuriser juridiquement leur maintien au sein du CEREMA ou, le cas échéant et en dernier ressort, les exclure de son périmètre.

L'inventaire est donc circonscrit à l'analyse des missions ou des tâches exercées par ces services qui poseraient potentiellement une difficulté juridique d'intégration en l'état dans le nouvel établissement :

- soit du fait de leur caractère régalien, au sens d'un pouvoir exercé par délégation du ministre ou d'un préfet, étant entendu que rien ne s'oppose à la réalisation d'une prestation de conseil, d'expertise ou d'appui à une mission régalienne exercée par un autre service ;
- soit du fait de leur incompatibilité avec les missions et la vocation de l'établissement.

#### La méthode de travail adoptée

Un groupe de travail, constitué à la demande conjointe de la DRI et du SPES, a été chargé de mener cette première étude. Ce groupe est composé de représentants de DREAL, DIR, DIRM et CETE qui ont interrogé leur réseau respectif. Une synthèse a ensuite été rédigée. Des réunions plus spécifiques ont eu lieu avec la DGITM pour le SETRA et le CETMEF.

#### Recensement

A ce stade, une douzaine de missions sont identifiées. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Missions	Description/problématique	Services concernés
Hébergement de serveurs et d'applications	Prestation d'hébergement de serveurs ou d'application en phase d'exploitation normale pour le compte d'autres services	CETMEF, CERTU, SETRA
Avis technique sur matériel	Avis sur la conformité d'un matériel aux exigences réglementaires	CETMEF
Contrôle des règles de construction	Avis technique avec contrôle sur site et PV de constatations établis par des agents assermentés	CETE
Mesures in situ pour l'installation de relais-radio	Installation physique des matériels de relais.	CETMEF
Redevances pour réservation de radiofréquence	Paiement des redevances pour réservation des radiofréquences, attribution des radiofréquences	CETMEF
Marchés d'entretien	Prestation de gestion de marchés, gestion des stocks, contrôle de l'inventaire pour le compte d'autres services	CETMEF
Appui opérationnel pour la gestion des moyens techniques	Notamment : appui aux CROSS, formation aux matériels POLMAR	CETMEF

Gestion de données	Gestion des données issues de dispositifs de mesures dont les CETE assurent le développement et/ou la maintenance pour d'autres services	CETE
Divisions transports (CRICR)	Missions régaliennes d'information routière et de gestion de crise pour le compte des préfets de zone	CETE
Appui au CGDD/ SOES	Production et exploitation de statistiques – enquêtes « transports » (voyageurs et marchandises)	CETE Normandie Centre
Consultants-experts	Appui à l'organisation et à la modernisation des services du ministère	CETE
Fonctions supports mutualisées	Cas de l'hébergement par un CETE d'un centre support mutualisé, éventuellement avec une dimension interministérielle - exemple du pôle documentation du CETE de Nord-Picardie	CETE Nord-Picardie

### **Suite de la démarche**

Le cas des divisions transports des CRICR va être traité par rattachement aux DIR de zone avec maintien à l'identique de leur mode de fonctionnement (cf. fiche spécifique CRICR).

En dehors de ce cas, l'approfondissement des missions identifiées va se poursuivre avec les directions générales concernées pour prévenir toute difficulté éventuelle d'intégration au sein du CEREMA.

Si une difficulté se confirme, le maintien restera la priorité par modification des procédures et/ou adaptation du décret. La sortie du périmètre CEREMA ne sera envisagée qu'en dernier ressort. Dans ce dernier cas, des solutions de rattachement adaptées, n'impliquant pas de mobilité forcée pour les agents, seront étudiées avec les directions et services potentiellement concernés.